

AIDE-MÉMOIRE

Atelier de formation régional relatif au système de suivi-évaluation et de production de rapports du Mécanisme africain d'évaluation par les pairs

16-17 mars 2018

Kigali (Rwanda)

A- Contexte

Le Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP) est un programme de l'Union africaine (UA) sur la démocratie et la gouvernance. C'est un mécanisme d'évaluation géré par les Africains, qui a été mis en place en mars 2003 par les Chefs d'État et de gouvernement africains en tant qu'outil d'apprentissage et d'autoévaluation entre pairs, conformément au cadre du Nouveau partenariat pour le développement en Afrique (NEPAD). L'action du MAEP est axée sur les personnes et, à travers un processus participatif, le Mécanisme constitue une plateforme de contribution directe des citoyens aux efforts visant à combler les déficits de gouvernance.

L'adhésion au MAEP est volontaire et ouverte à tous les pays membres de l'Union africaine. Le but du processus d'évaluation n'est pas d'ostraciser ou de punir les pays, et les recommandations du MAEP ne sont assorties d'aucune condition. L'appropriation et la conduite de l'évaluation par le pays qui en fait l'objet sont essentielles pour le MAEP. Le processus est conçu pour être ouvert et participatif, guidé par les principes de transparence, de responsabilité, de compétence technique, de crédibilité et d'absence de manipulation politique.

Le MAEP utilise une approche globale d'évaluation qui est caractérisée par le dialogue indépendant et inclusif, l'apprentissage entre pairs, la surveillance et le suivi du respect des politiques. Le Mécanisme crée un sens des responsabilités mutuelles entre les pairs tant au niveau national qu'à l'extérieur. Contrairement à d'autres mécanismes, le MAEP adopte une vue holistique de tous les aspects du système de gouvernance d'un pays, couvrant quatre domaines thématiques que sont la démocratie et la gouvernance politique (DGP), la gouvernance et la gestion économiques (GGE), la gouvernance d'entreprise (GE) et le développement socioéconomique (DSE).

Les rapports d'évaluation de pays (REP) et les Plans nationaux d'action (PNA) du MAEP sont les produits phares du processus du MAEP. Ces documents font des évaluations et des recommandations pertinentes dans le but de corriger les carences identifiées dans les pays évalués.

La plus grande force du processus du MAEP est la qualité des politiques consignées dans les PNA et surtout les compléments d'information qui peuvent y être apportés. En particulier, l'assistance technique de la CEA est focalisée sur la préparation des pays à suivre efficacement les progrès accomplis dans la mise en œuvre des PNA. En outre, l'une des valeurs ajoutées des réalisations les plus importantes du MAEP est d'identifier et de signaler ouvertement et en toute franchise, les problèmes systémiques et structurels de gouvernance que la plupart des pays africains participants connaissent dans leurs systèmes de gouvernance.

De plus, Lors de sa 28^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement, l'UA a décidé d'élargir le mandat du MAEP en y incluant la surveillance de la mise en œuvre et le suivi-évaluation des principaux domaines de gouvernance du continent, notamment l'Agenda 2063 et le Programme de développement durable 2030. Ces développements ont depuis lors consolidé la position du Mécanisme dans la conduite du programme de gouvernance en Afrique et restauré la confiance dans la valeur et la crédibilité du processus.

Pendant le forum sur la méthodologie du MAEP organisé à Midrand (Afrique du Sud) en mars 2017, il était évident que le Mécanisme avait besoin d'un système continental de suivi-évaluation pour surveiller et dresser des rapports sur les performances des principales activités de gouvernance en terme d'étapes, de produits, de réalisations et d'indicateurs d'impact des activités prévues dans

les Programme nationaux d'action (PNA) des pays, et de synthèse des meilleures pratiques et des principales leçons apprises.

B- Le système continental de suivi-évaluation et de production de rapports (SER)

Au vu de ces développements, la CEA et le Secrétariat du MAEP ont conçu un système continental de suivi, d'évaluation et de production de rapports (SER) qui constitue une plateforme pour toutes les parties prenantes du MAEP d'assurer le surveillance, le suivi et l'évaluation du processus de mise en œuvre des PNA des pays membres du MAEP, et de les aligner sur l'Agenda 2063 et l'Agenda 2030.

Le système continental de SER définit les processus essentiels et les procédures nécessaires à la mise en œuvre efficiente et efficace du PNA et des recommandations des rapports d'évaluation de pays. Le système utilise des outils et systèmes robustes pour communiquer en temps réel ou à intervalles réguliers, des retours d'information fiables sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du PAN et d'autres programmes du MAEP. Le système continental de SER entend aussi servir d'outil de prévision et de communication proactive en matière de prise de décision, ou de système d'alerte précoce pour la détection et/ou la gestion des causes éventuelles de conflits et/ou de failles dans la gouvernance. Enfin, le système continental de SER sert d'outil et de plateforme de réédition des comptes.

Les 30 et 31 octobre 2017, la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et le Secrétariat continental du MAEP ont organisé à Djibouti, une réunion du Groupe d'experts pour la validation du système de SER du MAEP. Cette réunion a vu la participation d'experts de haut niveau et des représentants des pays membres du MAEP dans les domaines de la gouvernance et du suivi-évaluation, afin de procéder à un examen rigoureux du rapport final sur le système continental de SER et de faire leurs observations en vue de la finalisation dudit rapport. L'un des résultats clés de cet exercice aura été l'harmonisation des principaux indicateurs et indices de l'Agenda 2063 de l'UA et de l'Agenda 2030 des Nations Unies avec les indicateurs proposés par le MAEP pour suivre les progrès enregistrés par les pays participants au MAEP dans la mise en œuvre de ces deux programmes.

Plusieurs réunions techniques et ateliers ont été organisés par l'UA, l'ONU et le NEPAD pour harmoniser les cadres de l'Agenda 2063 de l'UA, de l'Agenda 2030 de l'ONU et celui du MAEP depuis la réunion de validation du Groupe d'experts tenue à Djibouti. L'exercice de mise en correspondance visait à simplifier le système de SER pour permettre la synchronisation dans la collecte des données et l'établissement des rapports. Une fois la mise en correspondance achevée, la plupart des indicateurs clés du MAEP se retrouvaient dans le cadre de l'Agenda 2063. Toutefois, environ 17 indicateurs clés du MAEP ne se retrouvaient ni dans le cadre de l'Agenda 2030 ni dans celui de l'Agenda 2063. L'**Annexe 1** ci-dessous est le résultat de la mise en correspondance entre les indicateurs de l'Agenda 2063, de l'Agenda 2030 et ceux du MAEP. Elle révèle les indicateurs clés du MAEP qui manquent dans les deux autres agendas et seront intégrés dans le cadre général de suivi-évaluation.

Le document relatif au système comprend un ensemble d'indicateurs décrits et une présentation sur l'utilisation et l'application du document à plusieurs niveaux. Il est important que l'on s'approprie le système de SER aux niveaux national et continental d'une manière qui corresponde aux standards conventionnels. Cela nécessite un ensemble de lignes directrices résumées dans un

manuel qui sera utilisé dans l'orientation et la formation de groupes cible clés à différents niveaux d'application du cadre.

À cet effet, un manuel de formation a été conçu sur la base du système de SER validé. Ledit manuel définit les processus et procédures essentiels nécessaires à la préparation et la conduite d'un exercice de SER au niveau continental. Ce sera également la meilleure occasion pour apprendre comment tirer avantage de la synergie entre les programmes nationaux, continentaux et mondiaux, à l'instar de L'agenda 2063 et l'Agenda 2030, afin de fournir des informations suffisantes et exactes pour la mise en œuvre du système de SER continental du MAEP. Ce manuel servira à la formation des parties prenantes du MAEP aux niveaux national et continental pour une mise en œuvre opérationnelle durable du système.

C- Objectif de la formation régionale

Cette formation régionale a pour objectif principal de renforcer les capacités des acteurs nationaux et continentaux du MAEP compétents pour assurer de manière efficace le suivi, l'évaluation et l'élaboration de rapports sur la mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'action (PNA), et leur permettre de partager davantage leur expérience.

Le présent atelier vise à fournir les mêmes informations et aptitudes aux membres des commissions nationales de gouvernance, des secrétariats nationaux et des structures continentales qui devront par la suite former leurs collègues sur l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi de PNA cohérents au moyen d'une stratégie nationale de développement. Cela se fera :

- grâce à une plus grande familiarité et une meilleure compréhension des principaux concepts, questions et aptitudes exigés dans la conception et la mise en œuvre des PNA du MAEP ;
- par l'identification des compétences pour une harmonisation réussie des PNA avec les stratégies de développement existantes, conformément aux lignes directrices du MAEP ;
- par l'application des leçons apprises et des meilleures pratiques sur la base des études de cas ;
- par l'acquisition des stratégies de collecte systématique de données, d'information et de coordination des ministères, départements et agences dans l'élaboration des PNA ;
- par l'exploration des lignes directrices concernant les circonstances particulières (ex. déficits de financement) et
- par l'identification des approches de suivi-évaluation qui conviennent au système de planification du pays.

D- Résultats attendus

Les principales cibles de la formation régionale en SER sont les membres des commissions (conseils) nationales de gouvernance et le personnel des secrétariats nationaux des 22 pays ayant déjà fait l'objet d'une évaluation par les pairs et qui sont à différentes phases de mise en œuvre de leurs programmes nationaux d'action, ainsi que le personnel du Secrétariat continental. Ces derniers devraient contribuer aux formations en SER au niveau national, qui sont prévues l'année prochaine (d'après le programme de la BAD). Le séminaire sera donc une réelle opportunité pour les experts nationaux et régionaux d'apprendre de l'expérience de leurs pairs, de trouver des solutions aux

problèmes auxquels ils font face et de proposer des outils et mesures concrètes qui rendront le suivi-évaluation de leurs PNA et les rapports y afférents crédibles et opérationnels.

Pour cela, l'atelier régional aidera les experts du MAEP à :

- identifier les principales parties prenantes du système continental, de même que leurs responsabilités respectives ;
- intégrer le cadre de suivi-évaluation national dans le cadre continental ;
- assurer la gestion des fonds destinés à la mise en œuvre du système de suivi-évaluation continental.
- assurer le suivi, l'évaluation et l'établissement des rapports de mise en œuvre des Agendas 2030 et 2063, ainsi que des PNA.

À la fin de l'atelier, les organisateurs espèrent que les experts du MAEP auront acquis suffisamment de connaissances techniques pour efficacement rendre opérationnel le système de SER continental à tous les niveaux de participation.

De plus, les organisateurs exposeront les synergies entre l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Programme de développement durable 2030 de l'ONU et le MAEP.

E- Format de la formation

L'atelier de formation régional sera entièrement participatif à travers des échanges et des exposés faits par des experts de la Commission de l'UA, du Secrétariat du MAEP, des groupes de réflexion, de la CEA et par le consultant indépendant. La formation sera organisée en séances plénières et en ateliers pour examiner toutes les parties du manuel de formation au système continental de suivi-évaluation et de production de rapports. La formation se déroulera en français et en anglais.

F- Documentation

Les documents ci-après seront distribués aux participants :

- l'aide-mémoire de l'atelier ;
- le projet d'ordre du jour de l'atelier ;
- le manuel de formation sur le système continental de suivi-évaluation et de production de rapports du MAEP (projet) ;
- les exposés et contributions importantes des experts pendant la réunion ;
- la mouture finale intégrale du système de suivi-évaluation du MAEP.

G- Partenariats

L'atelier est organisé par le Secrétariat du MAEP et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA).

H- Contacts

1- Mme Hodane Youssouf

Chargée de l'administration publique et de la gouvernance

Division du développement des capacités

Point focal du MAEP

Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA)

Addis-Ababa (Éthiopie)

Tél : +251 12 342 -5486

Courriel : yousouf@un.org

2- Jean Yves Adou

Chef de la Division Gestion des connaissances et

Suivi-évaluation

Mécanisme africain d'évaluation par les pairs (MAEP)

Secrétariat continental

Johannesbourg (Afrique du Sud)

Tél. : +27 11 256 3406

Courriel : Jean.Adou@aprm-au.org

PRINCIPAUX INDICATEURS DU MAEP À INTÉGRER DANS LE CADRE DE L'AGENDA 2063

Tableau 1 : Indicateurs proposés

Domaines thématiques	Objectifs	Indicateurs proposés	N°
1. Démocratie et gouvernance politique	1.1 Consolider la démocratie constitutionnelle et l'État de droit	1.1.1 Respect et protection des droits des minorités	1
	1.2 Soutenir la séparation, le contrôle et l'équilibre des pouvoirs	1.2.1 Proportion des décisions de justice à l'encontre des autres pouvoirs	2
	1.3 Prévenir et gérer les conflits à l'intérieur des États et entre les États	1.3.1 Proportion de la population déplacée en raison d'un conflit (ethnique, politique, etc.).	3
	1.4 Promouvoir et protéger les droits civils et politiques garantis par les instruments africains et internationaux des droits de l'homme	1.4.1 Nombre d'hommes/femmes politiques et de journalistes arrêtés en raison de leurs opinions politiques.	4
	1.5 Assurer la responsabilité, l'efficacité et l'efficacité du service public aux niveaux national et local	1.5.1 Pourcentage de la population (active et sans emploi) qui pense qu'il existe l'égalité d'accès au processus pour l'emploi.	5
	1.6 Promouvoir et protéger les droits des enfants et des jeunes	1.6.1 Proportion des dispositions de la Charte africaine relatives aux droits et au bien-être de l'enfant appliquées par le pays.	6
2. Gouvernance et gestion économiques	2.1 Concevoir et mettre en œuvre des politiques économiques en faveur du développement durable	2.1.1 Distribution de l'enveloppe budgétaire totale allouée au secteur des services sociaux.	7
	2.2 Encourager l'appropriation par les principaux acteurs de la formulation et la mise en œuvre des politiques, ainsi que leur participation dans ces processus	2.2.1 Proportion des personnes qui pensent que les parties prenantes s'approprient et participent suffisamment à la formulation et à la mise en œuvre des politiques.	8
	2.3 Promouvoir une saine gestion des finances publiques	2.3.1 Utilisation des standards de comptabilité (régionaux et internationaux) en matière de production de rapports de finances publiques	9
		2.3.2 Niveau des pauses fiscales et des incitations au respect	10
2.4 Lutter contre la corruption et le blanchiment d'argent	2.4.1 Nombre de responsables publics et privés ayant fait l'objet d'enquêtes, de poursuites judiciaires et reconnus coupables de corruption dans la passation des marchés publics.	11	

	2.5 Accélérer et renforcer l'intégration régionale dans les domaines monétaire, du commerce et de l'investissement	2.5.3 Pourcentage des étrangers ressortissants de pays africains, possédant leur propre entreprise, c'est-à-dire dans le domaine du commerce et de l'investissement.	12
3. Gouvernance d'entreprise	3.1 Promouvoir un environnement propice aux affaires et un cadre réglementaire efficace pour les entreprises et autres entités commerciales	3.1.1 Classement du rapport <i>Doing Business</i>	13
	3.2 Promouvoir des comportements éthiques dans les organisations	3.2.1 Proportion des organisations condamnées pour non-respect des lois et règlements	14
	3.3 S'assurer que les organisations se conduisent en entreprises citoyennes	3.3.1 Nombre de projets lancés par des organisations à l'effet de promouvoir l'égalité entre les genres et le bien-être social (réduction de la pauvreté, création d'emplois, développement des compétences, éducation, santé, VIH/sida).	15
4. Développement socioéconomique	4.1 promouvoir et accélérer le développement socioéconomique durable et global	4.1.1 Proportion de la population qui se dit satisfaite des processus de consultation publique et d'inclusion des points de vue du genre, de l'âge, du handicap, des groupes de population, du milieu de vie (rural ou urbain)	16
	4.2 Encourager une participation élargie au processus de développement	4.2.1 Proportion de la population qui estime que le processus de prise de décision est inclusif et adapté des points de vue du genre, de l'âge, du handicap, des groupes de population, du milieu de vie (rural ou urbain)	17